Devant le bilan catastrophique des deux guerres, la volonté d'établir la paix et la sécurité collective au niveau international s'est à chaque fois faite sentir au lendemain des deux grands conflits du 20° s. Elle est aussi le reflet de l'état d'esprit de populations durement marquées qui dans leur majorité ne veulent « plus jamais ça ». Les créations en 1919/1920 de la Société des Nations (SDN) et en 1945 de l'ONU (Organisation des Nations Unies) soulèvent l'espoir d'un monde en paix avec des relations internationales apaisées. Mais cet espoir est finalement à chaque fois déçu.

Problématique : Pourquoi la **SDN** a finalement échoué dans les années 30 ? Quels espoirs sont mis dans la création de **l'ONU** ?

I] La SDN et les espoirs de paix : entre succès et échecs (1920-1939)

Voulue par le président américain *Woodrow Wilson* qui voulait créer un **nouvel ordre mondial** reposant sur le « *principe des nationalités* » et le « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » (NB : **14 points de Wilson**), la **Société des Nations (SDN)** avait été fondée en **1920** dans l'euphorie de la victoire de 1918. <u>Elle devait permettre de régler par la diplomatie et la négociation les différends* entre Etats et éviter la guerre voire même la rendre impossible. Le projet d'inspiration humaniste est ambitieux. Mais ce projet est rapidement vidé de son sens et limité par le **nationalisme** et l'esprit revanchard des États, notamment de certaines puissances européennes. La France en particulier obtient un traité qui met toute la responsabilité du conflit sur les épaules de l'Allemagne, durement sanctionnée par de lourdes réparations (les Allemands parleront du **diktat de Versailles**). Les Etats-Unis critiqueront sévèrement les orientations du traité de Versailles, notamment sa dureté envers l'Allemagne.</u>



Wilson: « Voici le rameau d'olivier. Maintenant au travail! ». La colombe de la paix: « Je veux bien faire plaisir à tout le monde; mais c'est un peu lourd. » (Caricature extraite du journal Punch, mars 1919)

a) Les institutions de la SDN

Le Société des Nations installée à **Genève** compte une **assemblée de 42 pays** (un vote par État membre) élisant les **9 membres temporaires** d'un **conseil comprenant** également **cinq**

membres permanents (la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Chine et le Japon). Le conseil est chargé de désigner le secrétariat général. La SDN est chargée de l'arbitrage des litiges entre les États membres qui s'engagent à éviter les conflits. Elle dispose d'une cour de justice qui siège à La Haye...Cependant, dans les faits, la SDN n'a pas beaucoup de moyens à sa disposition : Elle ne possède pas d'armée pour faire appliquer ses sanctions. En outre, elle ne bénéficie pas de la puissance financière américaine.

b) Les succès de la SDN

La SDN connaît cependant quelques succès, notamment dans les domaines du développement économique et de l'action humanitaire, du traitement de certains litiges frontaliers, etc. : c'est ainsi qu'est créé le **Haut commissariat pour les réfugiés en 1921**. En **1925**, l'Allemagne reconnait ses frontières occidentales (**traité de Locarno**). Les anciennes colonies allemandes sont aussi sous mandat de la SDN mais leur administration est française et britannique. En reconnaissant la restitution* de l'Alsace et de la Lorraine à la France, l'Allemagne peut intégrer la SDN en 1926 et obtient même un statut de membre permanent du conseil. En **1928**, par le **pacte Briand-Kellog** plus de 60 nations rejettent la guerre qui est déclarée illégale et s'engagent à régler les différends et conflits par des moyens pacifiques. C'est « *l'esprit de Genève* ». La paix semble progresser mais est en fait une illusion.

c) Les échecs de la SDN symptôme d'une paix fragile au lendemain de la Grande Guerre

En vérité, la SDN connaît de plus en plus de difficultés et n'arrive pas à imposer la paix et le respect du droit international. En effet, malgré le rôle de Wilson dans sa création, les États-Unis n'ont pas voulu entrer dans l'organisation jugée trop « européenne » (vote du congrès américain qui refuse de ratifier les traités de la paix en 1919). Le pacte Briand-Kellog est bel et bien une « illusion ». En outre, les conséquences de la crise de 1929 et la montée des régimes totalitaires durcissent les relations internationales ce qui n'arrange pas les choses. L'impuissance de la SDN se révèle à travers les faits suivants : l'invasion de la Mandchourie par le Japon en 1931, de l'Ethiopie par l'Italie fasciste en 1935, dans la guerre civile espagnole (1936-1939). Ainsi, le Japon quitte la SDN en 1933 après avoir été critiqué à cause de son invasion de la Mandchourie. Il en va de même pour l'Allemagne nazie en 1933 et de l'Italie en 1937. En somme, la SDN s'est montrée impuissante face aux événements qui ont mené à la Seconde Guerre mondiale. La SDN est donc rapidement devenue une assemblée impuissante et sans réels pouvoirs qui n'a pu empêcher le déclenchement d'un second conflit mondial. Elle sera finalement dissoute en 1946 remplacée par l'ONU.

II] L'ONU et les espoirs de paix au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

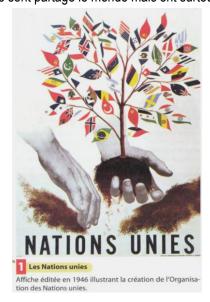
a) Les origines et la création de l'ONU

Dès août **1941**, les Alliés (*Roosevelt* et *Churchill*) envisagent un nouveau système de sécurité collective à travers la **Charte de l'Atlantique**. Ce projet se précise lors des **conférences de Téhéran** (1943), **Yalta** (4-11 février 1945) et **Postdam** (17juillet-2 août 1945). Les 3 grandes puissances parmi les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, se sont partagé le monde mais ont surtout

prévu : des **élections libres** dans l'Europe libérée (NB : Staline semble faire des concessions mais en fait il veut étendre l'influence de l'URSS sur les pays de l'Europe de l'Est) : de jeter les bases d'un **nouvel ordre international**.

b) Les institutions et le fonctionnement de l'ONU

L'ONU est fondée le 26 juin 1945 lors de la conférence de San Francisco. La Charte des Nations Unies fixe alors ses institutions, son fonctionnement et ses objectifs. Elle est signée par 51 Etats. Le siège de l'ONU est situé à New-York (contrairement à celui de la SDN qui était situé dans un pays neutre). Elle se veut dès sa création en 1945 une organisation universelle. (voir affriche de 1946). Les représentants des États se réunissent tous les ans en assemblée générale délibérative. Ils élisent pour 5 ans le secrétaire général, chargé de l'administration de l'ONU, et les 10 membres non permanents du conseil de sécurité (élus pour 2 ans). Le conseil de sécurité a également 5 membres permanents ayant un droit de veto : les États-Unis, la Russie, la France, le Royaume-Uni et la Chine [NB : les vainqueurs de la SGM. Le conseil de sécurité est un organe décisionnel important puisqu'il vote les principales résolutions et peut décider de sanctions contre un État, en particulier l'envoie de troupes (les casques bleus)].



c) Les objectifs : maintenir la paix et favoriser la coopération entre les Etats

L'ONU a davantage de pouvoirs que la SDN. Les objectifs sont plus ambitieux. Les Anglo-Saxons défendent les valeurs des démocraties libérales et de la sécurité collective. Mais Staline, lui, veut étendre l'influence de l'URSS sur les pays de l'Est. Pour que Staline accepte d'entrer en guerre contre le Japon et d'intégrer l'ONU, les États-Unis et le Royaume-Uni acceptent l'annexion des pays Baltes et d'une partie de la Pologne. Le contexte de la naissance de l'ONU est donc aussi celui de la montée des antagonismes entre les alliés victorieux, qui conduira à la guerre froide. La guerre froide paralysera longtemps l'action de l'ONU... De 1947 jusqu'à la fin des années 80.

d) Une organisation qui a des limites et qui est souvent critiquée

Bien que plus puissante que la SDN, très vite, l'ONU se heurte également à des **limites**, **en particulier dans le contexte de la guerre froide (politique de la chaise vide de Staline)**. De surcroît, elle n'a pas d'armée propre (les casques bleus sont des contingents de soldats fournis par plusieurs nations) et est dépendante de ses États membres pour la mise en place des sanctions votées au travers des résolutions.

Malgré un fonctionnement difficile dans le contexte de la guerre froide, il faut cependant rappeler que le positionnement de l'ONU a favorisé la décolonisation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À la fin de la guerre froide en 1991, l'organisation

semble retrouver un rôle plus important avec des missions et interventions menées avec un certain succès mais avec aussi des échecs; d'autant plus qu'elle reste entravée par des institutions qui la rendent dépendante d'États prompts à suivre d'abord leurs propres intérêts. Elle manque toujours de moyens humains et financiers pour répondre à tous les appels et à tous les conflits locaux dans le monde. Elle a connu des échecs notamment en ex-Yougoslavie; l'invasion de l'IRAK suite aux événements du 11 septembre 2001 a eu lieu alors qu'un membre permanent (la France) avait fait jouer son **droit de veto**... Les Etats-Unis outrepassant alors, en intervenant malgré tout en Irak, les règles fondamentales de l'ONU. Aujourd'hui, la Russie ou la Chine sont souvent en désaccord avec les autres puissances et opposent leur **droit de veto**.



Le drapeau bleu onusien avec des rameaux d'olivier symbolisant la paix entourant le monde, a été dessiné dès 1945, adopté en 1946 puis légèrement modifié en 1942 (orientation du planisphère

Conclusion

Si la SDN a été un échec dans la mesure où elle n'a pas pu empêcher le déclenchement de la SGM, elle a malgré tout posé des bases et des institutions qui seront reprises par l'ONU

dont elle a été en quelque sorte « l'ancêtre ». Quant à l'ONU, bien que disposant de davantage de moyens que son « prototype », son action fut grandement paralysée par la guerre froide. L'ONU retrouve alors ses capacités à maintenir la paix et à protéger à partir des années 1990 avec un bilan mitigé. Le déclenchement de la 2º guerre du Golfe a été l'occasion de critiquer cette organisation internationale. Toutefois, on ne peut nier le rôle de l'ONU dans le monde malgré ses difficultés. En effet, toute « *guerre légale* » ne peut être menée que sous l'autorité de l'ONU dont font partie aujourd'hui plus de 190 nations. Cependant Il conviendrait peut être de réformer son fonctionnement qui donne toujours une prépondérance aux 5 membres permanents du Conseil de Sécurité qui sont les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.